

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 13 février 2015

« **Assassinat des écoles de conduite : À qui profiterait le crime ?** »

Après la mobilisation sans précédent des auto-écoles, l'agitation gagne les promoteurs du tout déréglementé : sondage dans l'urgence, com' d'influence à l'Assemblée Nationale. L'UNIC veut que soit faite la lumière sur ce qui se cache derrière la mise à mort injuste des auto-écoles et en appelle au Président de l'Assemblée Nationale.

9 février 2015 : Une mobilisation sans précédent de 3 à 4 000 véhicules rassemblées dans plus de 14 villes, expression de la vive inquiétude d'une profession des auto-écoles attaquée comme jamais.

10 février 2015 : Le Canard Enchaîné révèle que François Brottes, Président de la Commission Spéciale pour le projet de loi Macron, s'inspirerait dans ces interventions du travail fait par les lobbyistes de Publicis Groupes, par ailleurs conseil et appui du site « auto-ecole.net ». **Si c'est vérifié, pourrait-on encore parler d'objectivité là où l'on serait en droit d'exiger que l'intérêt général soit placé en priorité ?**

12 février 2015 : Apparition d'un sondage commandité par Ornikar (l'autre site internet combattant les auto-écoles) réalisé par un grand institut de sondage, CSA, du 10 au 12 février auprès de 1010 internautes. Quelle « vérité » sort du sondage ? En synthèse : « Permis trop cher car auto-écoles = intermédiaires inutiles = à supprimer pour baisser les coûts ». En d'autres termes, la « vérité » est bien celle que les 3 questions bien tournées savent faire sortir... **Qui peut faire croire qu'un sondage en 3 questions pourrait structurer raisonnablement une réforme aussi complexe que celle de l'apprentissage à la conduite, de l'acquisition des savoir-faire et savoir-être sur la route, avec un objectif « sécurité routière » dont la triste actualité* nous rappelle la gravité des enjeux ?**

Mais surtout... Sondages, réseaux sociaux, lobbying, agence de com' : qui paye tout ceci ? Avec quels moyens ? Au profit de qui ? Oui, l'UNIC s'interroge et veut que la question soit publiquement posée et que la lumière soit faite. **À qui profitera le « crime organisé » des 13000 auto-écoles permettant à 50000 personnes de vivre et cela, semble-t-il, avec des moyens logistiques et financiers déployés à faire rêver plus d'un jeune diplômé créateur d'entreprise ?**

Devant l'opacité de ces attaques répétées et l'écho bienveillant qui leur est réservé dans les travaux de l'Assemblée Nationale, l'UNIC **en appelle à la responsabilité du Président de l'Assemblée Nationale et demande à être reçu par lui avant le vote solennel du Projet de Loi Macron**. L'UNIC demande que lui soit garanties la justesse et l'objectivité des travaux législatifs menés dans le cadre de la Loi Macron, exigeant que la lumière soit faite sur le jeu d'ombre des intérêts particuliers qui semblent se profiler derrière les discours désignant avec insistance les auto-écoles comme boucs émissaires !

* **Hausse de 12% de la mortalité routière entre janvier 2014 et janvier 2015 (chiffre Sécurité Routière du jeudi 11 février 2015)**

Contact presse : Philippe Colombani, président de l'UNIC, au 06 67 07 83 86.

Membre de la



UNIC - 7 rue André Lebourblanc - 78590 NOISY LE ROI

SIRET n° 452 276 454 00025

Tél : 01.30.56.64.64

www.unic-ae.org